



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de MONNEVILLE**

Nombre de membres
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 12

SEANCE du 23 janvier 2023

Date de convocation : 18 janvier 2023
Date d'affichage : 18 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur William Blanchet, Maire.

Présents : William Blanchet, Francis Noël, Isabelle Bourgninaud, Franck Veron, Manoukian Grégoire, Dubost Cindy, Didier Kaag, Stéphanie Blanchet, Hee Michel, Corinne Vanhems, Le Goff Patricia

Absents excusés: Maquignon Catherine (pouvoir Mme Dubost), Zablot Sandrine, Nourtier Laurence, Dechaumont Bertrand

Secrétaire : Patricia Le Goff

TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal,

DECIDE de fixer un nouveau tarif de location de la salle des fêtes pour la location de la salle et de la vaisselle.

Particulier de la commune

Du vendredi 16H30 au lundi 09h00 **impérativement**.....390.00 euros.

- *La demande de réservation doit être formulée par demande écrite, courrier ou mail auprès du secrétariat de Mairie.*

Associations

La gratuité est accordée aux associations à but non lucratif qui encourent à la satisfaction d'intérêt générale à Monneville,

Aux vues des exigences conjoncturelles,

Un plan de sobriété énergétique est mis en place.

Une restriction est votée à l'unanimité selon les modalités suivantes :

Envoyé en préfecture le 30/01/2023

Reçu en préfecture le 30/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 060-216004077-20230123-TARIFSALLEDESFE-OE



- 1 fois par semaine du 15 septembre au 15 avril les lundis, mercredis et jeudis.
- *La demande de réservation doit être formulée par demande écrite, courrier ou mail auprès du secrétariat de Mairie.*

L'autorisation accordée est temporaire, précaire, révoicable et sous réserve de la disponibilité de la Salle des Fêtes.

La location de la salle par un administré est prioritaire sur la réservation des associations.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture
Le 25/01/2023
De la publication le 25/01/2023

Monneville, le 25/01/2023
pour extrait certifié conforme
le Maire,
William BLANCHET

